

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Session 2021

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
1. EPREUVE ECRITE	5
2. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	5
IV. PHASE D'ADMISSION	6
1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	6
2. RESULTATS D'ADMISSION	6
V. BILAN	7

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2021, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.

Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

✓ Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

5 centres de gestion d'Occitanie étaient organisateurs de cette session d'examen dans le cadre de la programmation de la coordination régionale.

✓ Jury

Le Jury se compose de 12 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 2 Maires, dont le Président du Jury,
- 1 Maire-adjoint,
- 1 Conseillère municipale, suppléante du Président.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Responsable du Pôle Administration et Exploitation à la Direction de la Culture Scientifique Technique et Industrielle d'une métropole,
- 1 Contrôleur de gestions déléguées d'une métropole,
- 1 Directrice adjointe à la direction jeunesse d'un département.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur Général des Services d'une commune,
- 1 Responsable de la politique de la ville en retraite,
- 1 Directrice de CCAS en retraite,
- 1 Responsable de service personnels temporaires et remplaçants d'un département.

✓ Sujets et notes de cadrage

Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que les notes de cadrage des épreuves, sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 27 octobre au 2 décembre 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 10 décembre 2020
Epreuves d'admissibilité	18 mars 2021 à Labège (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	7 mai 2021
Epreuves d'admission	8, 9 et 10 juin 2021 à Labège
Jury d'admission	10 juin 2021

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

Nombre de dossiers reçus		228
Nombre de candidats admis à concourir		214
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	193
	Pourcentage	90,2 %
Nombre de candidats admissibles		193
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	188
	Pourcentage	97,4
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		164
Taux de réussite (admis/présents écrit)		85 %

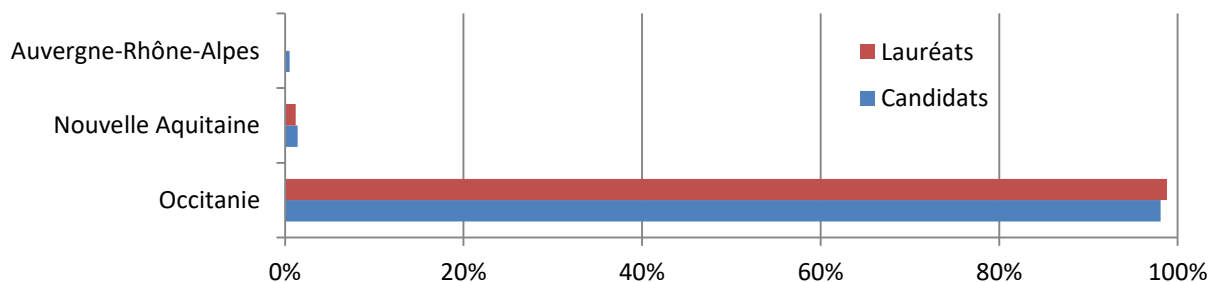
99,6 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec pratiquement tous les candidats ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

✓ Age et sexe

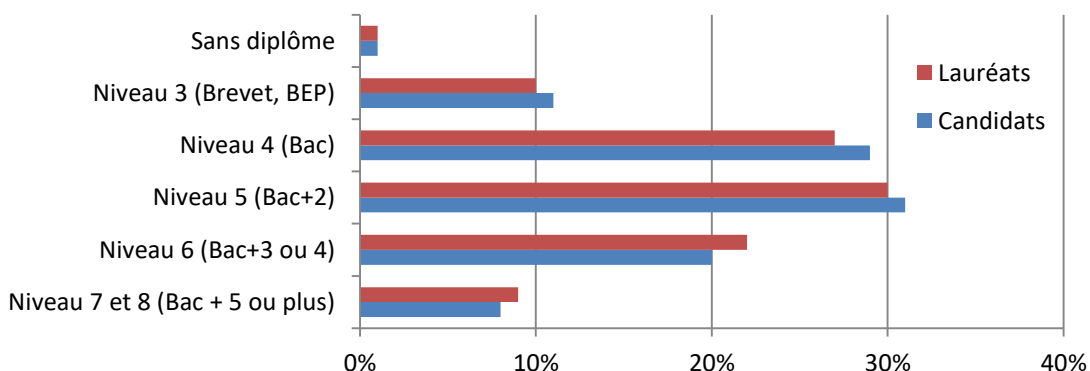
Les femmes représentent 92 % des candidats et des lauréats. La moyenne d'âge est de 39,5 ans tant pour les candidats que pour les lauréats.

✓ Origine géographique



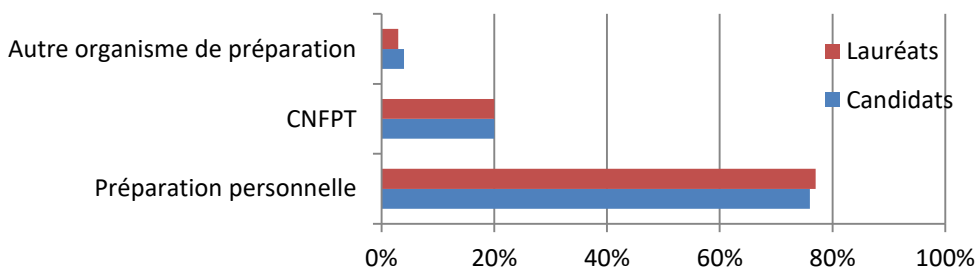
58 % des inscrits sont originaires de la Haute-Garonne.

✓ Diplômes



Plus de 80 % des candidats inscrits et lauréats détiennent un diplôme supérieur au niveau 3, diplôme nécessaire pour l'accès au concours externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

✓ Préparation



La grande majorité des candidats et lauréats a fait le choix de se présenter aux épreuves à la suite d'une préparation personnelle.

III. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. EPREUVE ECRITE

✓ Libellé de l'épreuve

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1 heure 30 ; coefficient 2).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

✓ Thématique du sujet

La mobilité durable.

2. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
193	12,72	156 (81 %)	0	18,25	5,25

✓ Constat des correcteurs

Les correcteurs constatent un bon niveau à l'épreuve écrite qui ne présentait pas de difficulté particulière. Plus de 80 % des candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne.

✓ Délibération

21 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

193 candidats présents, ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5/20, ont été déclarés admissibles à l'épreuve orale d'admission.

IV. PHASE D'ADMISSION

1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Libellé de l'épreuve

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à l'épreuve (durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

✓ Organisation

Le jury a été scindé en 4 groupes d'examineurs de 3 personnes représentant chaque collège.

2. RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
188	12,84	153 (81 %)	0	19	5

✓ Constat du jury

Le jury constate que les candidats, dans l'ensemble maîtrisent les connaissances professionnelles attachées à leur domaine d'activité.

Le document retraçant l'expérience professionnelle est utile aux examinateurs pour l'interrogation. Or, beaucoup de candidats oublient de mentionner leur poste actuel et les formations faites auprès du CNFPT.

Presque 1 candidat sur 5 se sont présentés avec une préparation insuffisante, un exposé rapide voire inexistant et de faibles connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

3. RESULTATS D'ADMISSION

✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves, sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
12,81	164	17,70	6,60

✓ Délibération

5 candidats absents sont éliminés.

24 candidats, ayant obtenu une moyenne de leurs notes inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
50 points / 100	10	164

V. BILAN

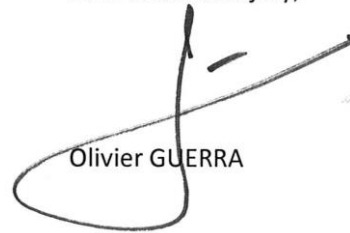
Cette session d'examen présente un fort taux de présence à plus de 90 %, supérieur à celui de la précédente session de 2019 (82%).

Avec un taux de réussite de 85 %, le jury constate un bon niveau général des candidats. Les lauréats ont su exprimer à l'épreuve orale tant leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, que leur savoir-être et leur motivation.

Cependant pour une majorité de candidats, des carences sur les connaissances générales de la Fonction Publique Territoriale (compétences des collectivités territoriales, droits et obligations des fonctionnaires, enjeux de service public, etc.) et un manque de curiosité concernant les missions incombant à leur structure sont relevés par les examinateurs lors des épreuves orales.

Le jury rappelle que tout examen professionnel demande une solide préparation. Les notes de cadrages des épreuves exposant les attendus sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,



Olivier GUERRA